



Proposition d'argent de l'employeur

Par **dama**, le **21/04/2011** à **10:40**

Bonjour, mon ami a subi un accident du travail au mois de décembre 2010 qui l'a conduit à une amputation d'un membre supérieur. Il est en arrêt de travail pour au moins un an. Nous avons déposé une plainte auprès de la gendarmerie, et attendons toujours les conclusions de l'inspecteur du travail. L'entreprise dans laquelle il travaillait va le reclasser, mais ils sont sans cesse en train de nous proposer de l'argent pour une voiture, des aménagements pour le quotidien, le financement de prothèses, ... Si l'on accepte, cela peut-il remettre en cause une éventuelle indemnisation future de l'employeur ? dans l'attente de votre réponse, cordialement.

Par **Cornil**, le **24/04/2011** à **17:46**

Bonsoir dama ! Il est bien évident que toutes les "contreparties" accordées spontanément par l'employeur seront prises en compte dans l'évaluation des dommages et intérêts finalement mis à la charge de celui-ci dans une décision de justice future. Bon courage et bonne chance à ton ami